



Fédération Française d'Esgrime

LIGUE D'Auvergne D'ESCRIME



Correspondance à adresser à : Gerard DULIN
23 RUE J.PH. RAMEAU
63800 COURNON
☎/Fax 04.73.77.75.83
gdulin@wanadoo.fr

cournon le 7 décembre 2005

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU 5 DECEMBRE 2005

Présents :

- Mmes DUBREUIL, FLEURY, JAMOT, LAPEYRE
- Maîtres BAZETOUX, BELLANGER, FREYSSINIER , LARTIGUE Alain, RUDEL Noelle
- MM. BESSON, FREYSSINIER André, MOLLE, GUILLOT, SAIGNOL Hubert, NARGEOLET, JULIEN, CONDELLO, BARBARIN, PITIOT, DULIN

Excusés :

- MM. CAROFF, CHOY, RONDINE, TERRIER, MOREAU, PENET, Me. METAIS

En ouverture, M.BESSON nous fait part du succès de Maxime MATLY, premier au circuit national fleuret cadets dimanche 04/12/2005 à FUYEAU.

La ligue adresse toutes ses félicitations au tireur, à son maître d'armes ainsi qu'à son Président de club.

Ordre du jour

- ❖ Approbation a l'unanimité des présents du C.R. du comite directeur du 15 juin 2005.

Le point sur les commissions :

❖ Commission d'armes :

- M.PENET étant absent (excusé) nous n'avons pas abordé le FLEURET.
- Me FREYSSINIER nous fait part des souhaits et problèmes de la partie SABRE.
 - Modifications du système des classements sabre (à voir en commission pour proposition à la ligue).
 - Problèmes conflictuels suite à l'épreuve de zone de VICHY avec les maîtres d'armes de la Bourgogne.
 - Pour la petite histoire en résumant : cette épreuve, que souhaitait prendre le club d'AURILLAC, a été organisée à VICHY par les gens du CANTAL, sur l'opposition des maîtres d'armes de la Bourgogne et de Franche Comté à se déplacer à AURILLAC, lors de la réunion du 3 / 7 / 2005
 - Par la suite la BOURGOGNE prétextant un horaire non conforme (la rectification ayant été faite dans l'heure qui suivait le premier message) a boycotté cette épreuve et a été sanctionnée par la zone de ne pas participer au prochain circuit national, mais par la suite elle a quand même obtenu l'autorisation pour que ses tireurs puissent participer au circuit national.

- iii) M.GUILLOT Gérard nouvel élu au comité directeur de la ligue accepte de faire partie de la commission d'armes au titre de l'EPEE et prendra contact avec M.PENET pour s'occuper des classements. Nous devons attendre que M.PENET lui ait transmis les informations pour que cela devienne effectif. Un courrier sera fait à tous à ce moment.

❖ **Commission d'arbitrage :**

- i) M. BESSON explique la nouvelle politique fédérale et expose le document qu'il a présenté suite à la demande de la commission nationale d'arbitrage.(une copie sera transmise aux clubs).
- ii) Qualification des maîtres d'armes à incorporer à l'état des arbitres en cours.
- iii) M.BESSON doit recevoir la liste des arbitres après chaque épreuve organisée par la ligue.
- iv) La commission, avec Me LARTIGUE, étudiera au cas par cas les promotions régionales des arbitres en cours de saison pour le sabre et l'épée en particulier.
- v) Compte rendu de M.BESSON en annexe.

Le Président attire l'attention de tous sur le fonctionnement actuel de l'indemnisation des arbitres dans la ligue. Les sommes dépensées en 2004 / 2005 (environ 1500€) ne sont plus couvertes par ce qui avait été affecté sur la part des licences. L'indemnisation des arbitres ne pouvant qu'être en hausse à l'avenir il faut déjà prévoir une augmentation des participations la saison prochaine.

Le comité directeur consulté ne souhaite pas de modification à la politique actuelle de ces indemnisations, elle est et reste régionale. Nous ne pouvons incorporer les circuits nationaux et les championnats de France dans ce système qui peuvent donner droit à des subventions régionales et départementales pour cela.

Création d'une commission régionale artistique suite à la demande de la F.F.E. :

Sont candidat à ce jour :

Me. FREYSSINIER Philippe (représentant ligue) d'AURILLAC

Me. CHEVALIER Michel de VICHY

M. BARBARIN Julien de VICHY

M. CONDELLO Elie de VICHY

M.CLEMENT Bruno de MOULINS

M. BRUYERE Hervé de MOULINS

Le comité directeur entérine ces candidatures, communication en sera faite à la fédération.

Commission des éducateurs : Me. LARTIGUE ayant communiqué le nom se Me. SANSANO comme responsable de cette commission c'est lui qui sera le référent avec la commission nationale.

Commission de discipline : une sanction a du être infligée à un tireur cette saison (privation d'un stage et obligation d'arbitrer gratuitement un tournoi où il aurait pu participer).

Le Président rappelle à notre C.T.R.S. et à son E.T.R. que cette équipe doit se comporter comme une commission dans la ligue, toute proposition doit être soumise au comité directeur, éventuellement à l'assemblée générale, pour éviter ce qui c'est produit en début de saison avec la journée des Q.C.M. d'arbitrage et par la suite la journée des blasons bleus ou des décisions ont été prises de départementaliser sans consulter les Présidents des comités départementaux, ce qui a conduit à différents troubles de fonctionnement dont nous nous serions bien passés.

Récompenses : Mme. DUBREUIL s'occupera des achats de coupes et médailles.

Pour la fête des jeunes elle verra avec le Président ce que nous pourrions offrir aux tireurs et accompagnateurs. Il a été envisagé par le comité : une veste de survêtement.

Cartes d'escrime : il faut impérativement que les cadres qui animent des actions en milieu scolaire ou des centres de vacances remettent des cartes d'escrime et remplissent les bordereaux correspondants. Ces bordereaux et cartes sont disponibles auprès du secrétariat de la ligue.

Si nous le souhaitons comme nous le demande la F.F.E que ces actions soit prises en compte dans l'activité de notre sport il faut le faire savoir. Sans cartes distribuées il n'y a généralement aucun état d'attachement de ces activités et la fédération à l'impression que nous ne faisons rien au niveau scolaire en particulier. De plus ces cartes sont comptabilisées au niveau national avec les licences pour l'obtention des subventions fédérales, même si nous ne sommes pas les premiers bénéficiaires de ces cartes les retombées sur la fédération profitent, quoi que l'on pense, à tous puisque les actions de promotion de la F.F.E. en dépendent.

C.N.D.S. : remplaçant du F.N.D.S

L'évolution du F.N.D.S. sur lequel nous n'avons pas de précision suffisante pour l'instant laisse à penser d'après les informations en notre possession qu'il n'y aura pas de gros changements par rapport à l'ancienne formule. Néanmoins il faut prévoir plus de contrôle dans l'utilisation des fonds attribués ce qui signifie que les comptes de tous doivent être encore plus rigoureux pour certains.

État des comptes-rendus d'assemblées générales des comités, des clubs et bilan financiers :

- ❖ M.DULIN n'a toujours pas reçu les documents des associations suivantes :
 - (a) Club de MOULINS
 - (b) Club de CUSSET
 - (c) Club de BILLOM
 - (d) Club de CHOMELIX
 - (e) Comité Départemental de l'ALLIER
 - (f) Bilan financier détaillé du Club d'YSSINGEAUX.

Calendrier compétition 2005 / 2006 :

- ❖ A la demande du club de VICHY, noter la modification suivante :
 - (a) Les championnats de ligue EPEE prévus le 14 mai 2006 sont avancés au 12 février 2006.

Désignation d'un vice président :

Le comité directeur décide avec son accord et celui de M. RONDINE, que M. GUILLOT sera vice président de la ligue au titre du département de l'ALLIER comme le prévoit le règlement intérieur..

Convention E.T.R. :

- ❖ La convention pour 2005 / 2008 liant la ligue, les comités départementaux et la D.R.J.S., a été renouvelée le 30 novembre 2005 en présence du D.T.N. Me. SICARD. Certains membres de l'E.T.R. ont pu par la suite s'entretenir avec lui.

Concernant l'indemnisation de l'E.T.R. nous n'avons pas plus de précision et de certitude que par le passé, nous dépendons entièrement de ce que nous donne la D.R.J.S. sans avoir aucune assurance sur les sommes ou la manière de cette aide. Nous ferons le maximum comme précédemment, c'est tout ce que l'on peut assurer.

Le Président précise que les sommes versées par la ligue en 2004 / 2005 représentent environ 7000 € pour une subvention de 2800 € perçue pour la même période.

Le point du trésorier :

- ❖ L'augmentation du nombre de licences étant le but de tous il est communiqué aux personnes présentes le nombre des licences en date du 05 / 12 / 2005 tel qu'il apparaît sur le site de la F.F.E. 980 licences à ce jour et 1158 en fin de saison 2004 / 2005 nous devrions faire aussi bien sinon mieux car tous les clubs non pas encore demandés de licence.
- ❖ Il donne également certaines informations concernant le processus de délivrance des licences. Il rappelle aussi que les arbitres et les enseignants doivent avoir une licence pour pouvoir exercer leurs fonctions et que pour cela les clubs doivent être affiliés à la fédération ce qui n'est pas le cas actuellement pour deux clubs : BILLOM et CHOMELIX.

- ❖ Au cas où il y existe des erreurs sur la licence électronique : faute d'orthographe, mauvais prénom, mauvaise date de naissance ; ETC... il ne faut pas renvoyer la carte à puce à M.MOLLE, il faut la retourner directement à la F.F.E. avec un mot expliquant le problème. (tarif 3 €)
- ❖ Adresse où renvoyer la carte : FEDERATION FRANCAISE D'ESCRIME – A L'ATTENTION DE M. BONAGLIA CESARE – 14 RUE MONCEY – 75009 PARIS.

Questions diverses

- ❖ M.MOLLE fera le règlement des arbitres stagiaires qui n'ont pas été indemnisés à l'épreuve de ligue horizon 2012 à ORCET.
- ❖ Un médecin de ligue fera peut-être partie de notre comité directeur prochainement, nous diffuserons l'information lorsque ce sera officiel.

Le secrétaire

Le Président